

Avis voté en plénière du 13 décembre 2017

Les déserts médicaux

Déclaration du groupe de l'Artisanat

De nombreux territoires ruraux, mais aussi périurbains ou urbains, connaissent une sous-densité médicale. C'est un problème réel pour l'accès aux soins des populations concernées, comme c'est un problème pour les élus locaux.

Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'un certain nombre d'éléments laissent à penser qu'elle pourrait s'aggraver :

- en raison du vieillissement de la population et donc de l'accroissement des besoins en matière de santé ;
- en raison également de la diminution, ces dernières années, du nombre de généralistes ;
- en raison enfin de la démographie médicale. Près de 60% des généralistes sont aujourd'hui âgés de plus de 55 ans et il est raisonnable de croire qu'ils ne trouveront pas tous un successeur.

Face à la désertification médicale, les pouvoirs publics essaient de trouver des réponses depuis une dizaine d'années. C'est ainsi qu'une large diversité de dispositifs d'aides à l'installation ont été mis en place par les Gouvernements, comme par les collectivités.

Or, les résultats restent modestes et le problème persiste.

Un nouveau plan gouvernemental a été annoncé sur le sujet il y a deux mois. Aujourd'hui, le CESE vient y apporter sa contribution.

Avant d'entrer dans le détail de ses propositions, le groupe de l'artisanat estime que quelques préalables doivent être posés.

Il faut rechercher des solutions répondant aux besoins des patients mais tenant compte aussi des aspirations des professionnels de santé.

Les nouvelles générations ont en effet une autre vision de l'exercice libéral ; ils souhaitent pouvoir disposer de temps pour leur vie privée comme ils ne conçoivent plus d'exercer de manière isolée sans contact avec leurs confrères.

Il faut également se rappeler que le problème des déserts médicaux ne peut être abordé sous le seul angle de la politique de santé, car il renvoie aux questions d'aménagement et d'attractivité des territoires et donc aux politiques conduites en ces domaines.

C'est pourquoi il convient de retenir une palette de mesures, adaptables aux besoins et aux difficultés de chaque territoire.

L'avis s'inscrit globalement dans ce cadre, en formulant des propositions pragmatiques pour faciliter les stages ambulatoires dans les régions sous-denses, pour soutenir le développement de structures d'exercice regroupé, ou encore pour accroître le temps médical disponible des médecins situés en zone tendue.

Il propose également de procéder à une évaluation des diverses aides financières à l'installation, avec pour objectif de les rationaliser et de gagner en efficacité.

Le groupe de l'artisanat partage de telles orientations qui consistent à encourager les médecins à exercer dans les déserts médicaux, en s'appuyant sur des outils concrets d'accompagnement.

En revanche, la piste avancée du « conventionnement sélectif » visant tout simplement à empêcher l'installation de nouveaux spécialistes dans les zones bien dotées, lui paraît dissonante dans un discours pragmatique.

Pour le groupe de l'artisanat, il s'agit d'une mesure coercitive déguisée, dont les effets pourraient surtout s'avérer néfastes sur le choix d'un exercice libéral de la part des futurs médecins. Aussi le groupe de l'artisanat a considéré qu'il ne pouvait apporter son entier soutien à l'avis et il s'est abstenu.